Commune mixte de Cornol

Ordre du jour de l’assemblée communale du jeudi 19 décembre 2019 à 20h15 à la salle paroissiale

1. Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 6 juin 2019.
2. Prendre connaissance et approuver le décompte du dossier « La Cornoline » et transformer le crédit de construction de CHF 1'113'610.-- en emprunt ferme.
3. Discuter et voter la modification de l’annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Cornol
4. Décider la création d’un poste de caissier/ère à 50%
5. Sous réserve de l’acceptation du point a, voter la modification de l’avenant y relatif
6. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 28'000 pour la pose de conduites de chauffage à distance pour le raccordement de l’immeuble Rue de la Poste 1.

 Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

1. Prendre connaissance et voter un montant de CHF 171'000.-- pour l’amélioration de la chambre de raccordement A16 et la mise à jour de l’automatisation globale, sous réserve de subventions. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
2. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 30'000.-- pour la réfection du toit de l’école primaire . Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 50'000.-- pour la réfection des filtres de la chaudière à bois. Donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020 – Fixer la quotité d’impôts, la taxe immobilière et les autres taxes.
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch) ou à l’administration communale. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l’assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L’assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification sous point 3 sera déposée publiquement à l’administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l’assemblée communales. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet de la commune [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch)

Le budget de fonctionnement 2020 sera disponible sur le site internet [www.cornol.ch](http://www.cornol.ch) ou pourra être consulté à l’administration communale.

A l’issue de l’assemblée, le verre de l’amitié sera servi aux participants.

 CONSEIL COMMUNAL